

## Éthique

### Le CHU et le CHS de Toulouse ont été visités par le Comité européen de prévention et de la torture

Publié le 03/12/15 - 13h11 - HOSPIMEDIA

**En vue d'un rapport prévu vraisemblablement pour mi-2016, une délégation du Comité européen de prévention de la torture du Conseil de l'Europe a visité en France plusieurs lieux de privation de liberté. Elle s'est rendue à Toulouse, au CHU et au CH Gérard Marchant et a également visité une unité pour malades difficiles à Albi.**

Une délégation du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe a effectué une visite périodique en France du 15 au 27 novembre 2015, informe le comité dans un communiqué du 1<sup>er</sup> novembre. Elle est la douzième en France et fait partie du programme des visites périodiques prévues pour 2015. Elle n'est donc pas une réaction immédiate aux attentats tragiques survenus à Paris le 13 novembre 2015 et aux événements qui ont suivi, tient à préciser le CPT.

Comme à son habitude, le comité visite des établissements où des personnes sont privées de liberté, ce qui inclut des établissements de santé accueillant des patients recevant des soins sans consentement ou des lieux de soins pour personnes sous main de justice. Lors de cette visite, *"la situation des patients hospitalisés sous contrainte dans les établissements psychiatriques a fait l'objet d'une analyse approfondie"*, signale notamment le CPT. Dans ce cadre, le CH Gérard Marchant de Toulouse (Haute-Garonne), spécialisé en psychiatrie, son unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) et l'unité de soins de longue durée (USLD) Marcel Riser, ainsi que l'unité UF1 pour soins psychiatriques sans consentement du CHU de Toulouse ont été visités. La délégation s'est également rendue dans l'unité pour malades difficiles (UMD) Louis Crocq d'Albi (Tarn). Parmi ses visites en établissements pénitentiaires, un passage à la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne) a été effectué, y compris dans le service médico-psychologique régional (SMPR). Sollicité par *Hospimedia* pour préciser comment s'effectue la sélection des établissements visités, le comité indique choisir en fonction des informations officielles et officieuses de son réseau, en lien avec les représentants institutionnels, professionnels et associatifs des secteurs pénitentiaires, judiciaires et sanitaires. Il peut choisir de revoir des lieux déjà visités pour assurer le suivi de ses recommandations.

### Un rapport rendu public à partir de la mi-2016

Le communiqué précise que la délégation s'est entretenue avec de nombreux institutionnels, dont Christiane Taubira, ministre de la Justice, et a eu des échanges avec Étienne Champion, directeur de cabinet de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires de ces ministères. De plus, la délégation a rencontré Adeline Hazan, contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), des représentants du défenseur des droits et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ainsi que des membres d'organisations non gouvernementales actives dans des domaines intéressant le CPT. Selon nos informations, elle a notamment rencontré des associations d'usagers en psychiatrie et a, par exemple, entendu le président du Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA), André Bitton. À l'issue de la visite, la délégation — à laquelle ont participé un médecin chef du service de médecine pénitentiaire de l'hôpital du Valais (Suisse) et un psychiatre, ancien directeur de l'Institut universitaire de médecine légale de Genève (Suisse) — a fait part de ses observations préliminaires aux autorités françaises.

Une fois le rapport préliminaire remis au Gouvernement, celui-ci apportera des réponses, commentaires, corrections, éléments supplémentifs, etc. Le rapport définitif doit intégrer ces éléments et demande plusieurs mois de préparation. Il doit ensuite être adopté en réunion plénière du CPT et sa publication est soumise à l'autorisation des autorités du pays visité, indiquent à *Hospimedia* les services du comité. Il pourrait être donc rendu public à partir de la mi-2016 au plus tôt. Une information qu'a confirmé Adeline Hazan aux journalistes, en marge de la 8<sup>e</sup> journée d'étude psychiatrie et justice organisée par l'établissement public de santé mentale (EPSM) de l'agglomération lilloise (lire ci-contre).

Caroline Cordier

**Tous droits réservés 2001/2015 - HOSPIMEDIA**